



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 18 février 2016

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz

Objet : Préavis n° 2016/01 – Nouvelle construction scolaire : Collège  
« Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2016/01,
- oui les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

- 1) d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet « WIKIMINI » recommandé par le jury de concours ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'350'000.00** (deux millions trois cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset – Construction d'un nouveau collège – Crédit d'étude ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance du 18 février 2016.

La Présidente

  
Anne-Thérèse Guyaz

La Secrétaire

  
Chantal Junod Napoletano